



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**Vol 2**

**N° Spécial**

**22 Décembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 22 Décembre 2020**

**Vol 2**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2020-151	21.12.2020	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du service de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine	3
DDFIP N° 2020-152	21.12.2020	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du service de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté DDFIP n°2020-151 du 21 décembre 2020 relatif au régime de fermeture  
exceptionnelle au public du service de la Direction départementale des Finances  
publiques des Hauts-de-Seine**

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services mentionnés ci-après seront fermés au public, à titre exceptionnel, le lundi 4 janvier 2021 :

- le service de la publicité foncière de Vanves 1, situé 58 boulevard du Lycée, à Vanves ;
- le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves 2, situé 58 boulevard du Lycée, à Vanves ;
- le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3, situé 235 avenue Georges Clemenceau, à Nanterre.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Nanterre, le 21 décembre 2020

Maïté GABET

Administratrice générale des Finances publiques

**Arrêté DDFIP n°2020-152 du 21 décembre 2020 relatif au régime de fermeture  
exceptionnelle au public du service de la Direction départementale des Finances  
publiques des Hauts-de-Seine**

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services mentionnés ci-après seront fermés au public, à titre exceptionnel, le jeudi 31 décembre 2020 :

- trésorerie municipale de Clichy-sur-Seine, située 15 rue Villeneuve à Clichy-sur-Seine,
- trésorerie municipale de Bagneux, située 27 bis rue Salvador Allende à Bagneux,
- trésorerie municipale de Villeneuve-la-Garenne, située 4 place André Malraux à Villeneuve-la-Garenne.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Nanterre, le 21 décembre 2020

Maïté GABET

Administratrice générale des Finances publiques

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>